

Envoyé en préfecture le 05/01/2024

Reçu en préfecture le 05/01/2024

Publié le

08 JAN. 2024

ID : 056-215602582-20240105-AR2024_007-AI

Ref.: 201_524 Berger-Levrault (1309)



2024-007

Délégation de fonctions
à
Denis BRUANDET
Conseiller municipal
délégué

Le Maire de la Commune de La TRINITE SUR MER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, à déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

A compter 05 janvier 2024, délégation de fonctions est attribuée à Denis BRUANDET, conseiller municipal délégué aux travaux, au cadre de vie, et à l'environnement.

A ce titre, Denis BRUANDET reçoit délégation dans les fonctions suivantes est spécialement chargé de :

- la définition des besoins en matière de travaux courants de la compétence de la commune ainsi que de l'embellissement du cadre de vie, intégrant le verdissement de la commune,
- la préparation de l'arbitrage du programme de travaux à réaliser d'ici à la fin du mandat et de sa mise en œuvre,
- la gestion des demandes, réclamations et sollicitations relatives à la gestion de l'espace public, au patrimoine bâti et urbain, enregistrées dans Fluxnet,
- fournir au service communication les informations à publier sur les domaines délégués,

ARTICLE DEUXIEME

Les délégations sont accordées sous la surveillance et la responsabilité du Maire, et s'exercent en lien avec les services de la collectivité et les élus concernés.

ARTICLE TROISIEME

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 2020-052 du 11 juin 2020.

Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Lorient,
- Le Directeur Général des Services,
- L'intéressé.

Fait à LA TRINITE SUR MER, le 05 janvier 2024

Le Maire,
Yves NORMAND



Notifié à l'intéressé le

08 JAN. 2024